

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2015

Tous les membres présents, excepté : M CATTET Philippe et Mme SCHMITT Aurore

Absents : Excusée : Mme SCHMITT Aurore
Non excusé : M CATTET Philippe

Secrétaire de réunion : M HUGUENOTTE Florian

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance à 20 heures 30

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2015

Approbation par l'ensemble des voix représentées.

2. Délibération pour Convention de mise à disposition de terrains communaux avec la SAFER

La commune a signé une convention de mise à disposition (CMD), du 01/01/2015 au 31/12/2016, avec la SAFER concernant 12ha 57a 84ca de terrains communaux.

Ces terrains libérés par M Bernard GIRARD sont exploités par M HUGUENOTTE Jean-Marie.

3. Délibération portant sur l'autorisation à présenter la demande de validation de l'agenda pour l'accessibilité des bâtiments communaux

L'Agenda d'Accessibilité Programmée" (Ad'AP) correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai de 3 ans, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, autorise le Maire à signer la demande d'approbation d'un L'Agenda d'Accessibilité Programmée" (Ad'AP)

4. Bois :

Délibération pour travaux sylvicoles

Les travaux forestiers prévus en 2015 consistent au nettoyage manuel des parcelles 35 et 36, soit 10,50 ha environ

Le maire et les membres de la commission bois ont fait appel à 2 prestataires :

- ONF : devis de 4 137,00 HT
- COFORET : devis de 1 785,00 €

Après en avoir délibéré, le Maire et le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, valident le devis COFORET pour 1 785,00 €

Coupes 2015/2016

La municipalité décide de vendre la coupe N° 23, bordure de route.

L'exploitation sera faite par M ULAS Thierry

5. Délibération pour Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité

Suite au changement de Receveur municipal (départ de Mr Alain-Patrick PIERRE, remplacé par Mme Patricia LOMBARDOT) il convient de prendre une nouvelle délibération relative à l'attribution de l'indemnité du Receveur municipal.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par l'ensemble des voix représentées :

- de demander le concours du nouveau Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an (prorata pour l'année 2015)
- que cette indemnité sera attribuée à Patricia LOMBARDOT, Receveur municipal

6. Délibération pour admission de créance en non valeurs

Le Maire informe le Conseil que la commune est saisie par la Trésorerie d'Ornans d'une demande d'admission de créance irrécouvrable (demande du 6 juin 2015)

Créance de 300,00 € concernant le redevable :

WALID Achi : Titre 61 émis le 23/06/2010, encaissement caution salle des fêtes suite à dégâts occasionnés.

Cette admission décharge le comptable de son obligation de recouvrer la créance lorsque l'ensemble des voix d'exécutions autorisées par la loi et mises en œuvre par le comptable public, qui en a la compétence exclusive, n'ont pas permis de recouvrer la créance.

Pour la collectivité, la procédure d'admission se traduit, pour l'exercice en cours par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées.

Au vu des éléments, fournis par la Trésorerie d'Ornans, le Maire propose :

- de réserver une suite favorable à la demande d'admission du Comptable public.
- d'accepter l'admission en non-valeurs de cette créance
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541
(Déjà budgétisé sur l'exercice 2015)

Appeler à se prononcer, Le Conseil Municipal, par l'ensemble des voix représentées, accepte l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable tel qu'énoncée ci-dessus.

7. Révision Listes électorales : inscription / radiation pour la révision du 30/11/2015

Révision exceptionnelle des listes électorales en vue des élections régionales du 6 et 13 décembre 2015

La commission administrative s'est réunie le 30 septembre 2015 et a enregistré 2 radiations et 3 inscriptions

8. Informations diverses

- Loi NOTRE

En imposant des seuils de population minimum, la loi NOTRE (nouvelle organisation territoriale de la république) oblige la Communauté de Commune du Pays d'Ornans (CCPO) à s'allier avec un ou plusieurs autres territoires afin d'atteindre le seuil de 14 710 habitants

Priorité donnée avec à une alliance avec des communes ayant le même caractère rural.

Dans cette optique, le vœu est de privilégier la cohérence territoriale de la vallée de la loue et du lison

Le périmètre Pays Loue Lison réunit les communautés de communes d'Amancey, de Quingey et d'Ornans

Les domaines d'actions ne seront finalisés qu'après constitution !!

La mise en œuvre du nouveau schéma de coopération intercommunale est soumise à un calendrier très restreint, avec l'échéance du 15 octobre prochain pour la 1^{ère} mouture de la nouvelle carte intercommunale.

Ci-joint le courrier de la CCPO envoyé à M le Préfet + courrier de 4 communes qui souhaitent intégrées la CCPO.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2015

- Station d'épuration

Analyses station d'épuration faites le 7 juillet 2015 à 11h par Anne ROUSSOT (service environnement du Conseil Départemental)

Résultats : « bon entretien des installations – Aspect général satisfaisant – Station visitée régulièrement par l'exploitant » (voir compte-rendu ci-joint)

Merci à Gilles BELOT

- **Contrôle URSSAF**

Nous avons reçu un avis de contrôle URSSAF pour l'année 2013. Ce contrôle de l'application des législations sociales débutera à compter du 26/10/2015

- **Travaux église** : voir compte-rendu Réunion de chantier du 30/09/2015

- **Nettoyage du cimetière le 24 octobre 2015 à partir de 9h**

9. Questions diverses

Question posée par M Florian HUGUENOTTE Florian : est-ce que la commune serait d'accord d'accueillir le Comice Agricole en 2018 ou 2019.

Après discussion nous donnons notre accord pour faire acte de candidature au bureau du comice pour 2019
Pour information le 14 juillet et 'AGRIRUN seront organisés sur notre commune en 2017.

PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SEANCE EST LEVEE A 22 H





Monsieur Le Préfet De la Région de
Franche-Comté
du Doubs
8bis, rue Charles Nodier
25000 BESANCON

Ornans, le 24 septembre 2015

Objet : SDCI

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Doubs,

Vous avez bien voulu intervenir devant les conseillers municipaux de nos 23 communes de la CCPO et nous vous en remercions vivement.

Vous avez présenté la loi NOTRe et notamment son volet intercommunal rappelant les objectifs, principalement le renforcement de l'intercommunalité, ainsi que les orientations et les obligations, à savoir : pas d'enclave, respect des seuils, territoires pertinents au regard des bassins de vie et des SCOT, cohérence territoriale.

Dès le 1^{er} Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la CCPO formulait le vœu d'un territoire répondant à ces orientations ; pour preuve l'extrait ci-après d'un courrier adressé le 6 avril 2011 par Jean-François Longeot, Président de la CCPO à Monsieur le Préfet :
*« l'ajustement des périmètres est indispensable et doit se faire en raisonnant par bassin de vie : les territoires doivent se structurer autour des habitudes de vie des habitants....
Il y a sur le secteur un fil conducteur : la Loue et ses bassins versants qui naturellement ont créé du lien de Ouhans à Rurey en draguant sur les plateaux de part et d'autres... »*

Si on observe le bassin de vie Amancey Loue Lison/Pays d'Ornans, on constate que 16 communes sur 20 de la CCALL appartiennent au bassin de vie Ornans (source INSEE), que les habitants de la CCALL utilisent des services comme le CIAS et le dispositif « réseau de parrainage » du Pays d'Ornans, que plusieurs structures publiques ou privées ont une assise intercommunautaire : Espace Jeunes, Office de Tourisme du Pays d'Ornans Loue Lison, gendarmerie, trésorerie, collège, banques, assurance, notaire..... que la fiscalité est sensiblement identique et que les compétences sont proches.

Nous restons aujourd'hui fidèles à cette vision du territoire imaginée dès 2011. Les 15 juillet et 3 septembre 2015, en comité des maires, nous avons soutenu un nouveau périmètre regroupant Amancey Loue Lison en tout ou partie et le Pays d'Ornans. Nous avons émis un avis favorable à la demande des 4 communes de la CCCQ ayant manifesté par courrier du 31 août 2015 leur volonté d'appartenir à ce nouveau territoire ouvrant également la porte à d'autres communes intéressées sous réserve que le périmètre reste cohérent.

S'agissant des compétences respectives des communautés de communes du pays d'Ornans et d'Amancey Loue Lison, nos communes les ont transférées pour être exercées à une échelle pertinente, parce qu'il était possible de faire à plusieurs ce que seules, nos communes ne pouvaient pas réaliser et toujours dans ce souci constant de proximité. Ainsi, ce sont plus de 20 millions d'euros que la CCPO a investi sur notre territoire profitant du rayonnement de la ville d'Ornans pour développer l'économie locale tant industrielle que touristique.

Ce n'est pas le nombre d'habitants qui nous inquiète dans l'exercice futur de nos compétences mais l'étendue d'un territoire qui regrouperait les 77 communes des trois communautés de communes du Pays Loue Lison. En effet, comment garder le lien communes/communauté de communes avec une gouvernance à plus de 100 conseillers communautaires ? Comment conforter le sentiment d'appartenance dans ces conditions ?

Certes nous travaillons déjà à cette échelle dans le cadre du Pays, mais nous le faisons exclusivement sur des réflexions, en aucun cas sur des opérations d'investissement ou des projets de services.

La satisfaction des citoyens sur l'état des routes, l'action sociale, les déchets ménagers et des touristes sur l'offre de loisirs est un objectif majeur pour nous élus et nous craignons fortement de ne plus répondre à leurs attentes si 60 kilomètres séparent Mouthier Haute Pierre d'Arc et Senans. Qu'en sera-t-il alors des orientations de la loi ? bassin de vie, cohérence territoriale, ...

Unanimes, nous livrons à votre réflexion notre proposition d'un territoire uni et cohérent avec nos voisins d'Amancey Loue Lison et pourquoi pas des communes à la frontière de la CCPO, périmètre qui remplit les critères de la loi au demeurant.

Nous vous prions d'agréer, *Monsieur Le Préfet de Région, Préfet du Doubs*, l'expression de notre profond respect.

Jean-Claude GRENIER
Président de la CCPO
Maire de l'Hôpital du Grosbois


**Communauté de Communes
du Pays d'Ornans**
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Le 31 août 2015

Monsieur le Préfet,

Nous sollicitons votre bienveillante attention sur le futur schéma départemental de coopération intercommunale.

Nos communes de MONTROND LE CHATEAU (590 hbts), EPEUGNEY (555 hbts), RUREY (327 hbts) et CHENECEY-BUILLON (550 hbts), sont situées au nord de la communauté de communes du canton de Quingey(CCCQ), et regroupent une population municipale actuelle de l'ordre de 2022 habitants.

Aussi, dans le cadre de l'élaboration de ce futur schéma, nous demandons à être intégrés à la Communauté de communes du pays d'Ornans. (CCPO).

Les raisons de cette volonté commune s'expliquent par les motifs suivants :

L'HISTOIRE ET LA GEOGRAPHIE :

L'ancienne seigneurie de Montrond unissait les communes du plateau allant de Tarcenay à Cademène, englobant Montrond, Merey sous Montrond, Epeugney et Rurey. Ce plateau constitue une unité géographique incontestable, tournée vers Ornans que le découpage administratif actuel en vigueur a éclaté sur deux cantons distincts.

Les habitants de cette zone ont de tout temps été tournés vers Ornans pour les activités culturelles, économiques, commerciales, l'école et la fin de vie.

La Loue et le relief karstique sont des éléments forts de ce territoire avec pour exemple le sentier karstique de Merey sous Montrond, les parcours de pêche de renommée internationale de Rurey et Chenecey-Buillon.

LE TOURISME et l'ECONOMIE

Le développement économique de nos quatre communes a très certainement pâti du mode de développement mis en œuvre par la CCCQ qui a centré les projets de développement sur les communes de QUINGEY et ARC ET SENANS. Le développement de la CCPO qui a fait le choix de développer les zones d'activités sur les plateaux entourant Ornans nous paraît bien plus satisfaisant pour le devenir de nos communes.

Le développement touristique lié au Musée Courbet à Ornans et aux activités nautiques se fera avec toutes les communes de la vallée de la Loue et de ses plateaux. Les gîtes et restaurants de nos quatre communes se développent en lien avec le tourisme Ornanaïs.

LES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES

Les sphères d'influence des grands équipements culturels et sportifs de QUINGEY et ORNANS, ne se superposent pas. Les habitants de nos quatre communes fréquentent Nautiloue et la bibilothèque d'Ornans. Ils iront probablement découvrir la nouvelle médiathèque de Quingey mais ne fréquenteront pas les équipements de St VIT.

NOS COMMUNES :

MONTROND LE CHATEAU :

Limitrophe des quatre communes du canton d'Ornans

RPI avec MONTROND-VILLERS-MEREY SOUS MONTROND

Elèves du RPI fréquentent la piscine d'Ornans

Collégiens à Ornans (Collège Pierre Vernier et Sainte Marie)

Entreprise Calvi, dont le siège est sur Ornans

Rattachement à l'Unité pastorale « Quatre Monts Epeugney » - 9 communes (*Cademène - Epeugney - Mérey-sous-Montrond – Montrond-le-Château - Foucherans - Rurey - Tarcenay - Trepot - Villers-sous-Montorond*)

Gestion de l'eau par une société fermière de distribution de l'eau

Assainissement réalisé selon schéma d'assainissement

Appartient au Pays Loue-Lison

EPEUGNEY

RPI avec CADEMENE EPEUGNEY RUREY (2 sites (Epeugney et Rurey) et périscolaire à Rurey)

Elèves du RPI fréquentent la piscine d'Ornans

Rattachement à l'Unité pastorale « Quatre Monts Epeugney »

Site Natura 2000

Présence de deux zones ZNIEFF

Appartient au Pays Loue Lison

Utilisation quasi-intégrale du service des Pompes funèbres d'Ornans (en raison de la proximité)

Gestion de l'eau par une société fermière de distribution de l'eau

Présence, entre autres, d'un cabinet médical et d'un cabinet dentaire que fréquentent les populations des quatre communes

Assainissement réalisé selon schéma directeur d'assainissement

Déchetterie du Sybert fréquentée par les populations des quatre communes

RUREY

Siège du SMIX LOUE-LISON, qui est Porteur de Natura 2000, des Contrats de territoire, de la gestion des barrages, du suivi du SAGE

Appartient au Pays Loue Lison

Site d'escalade de la fédération française de montagne et d'escalade

Parcours de pêche international de la Piquette

Souhaite adhérer à l'EPF alors que la CCCQ n'a pas souhaité adhérer

Gestion de l'eau par une société fermière de distribution de l'eau

Assainissement réalisé selon le schéma directeur d'assainissement

CHENECEY BULLON

Se situe sur les premiers reliefs jurassiens, en limite du plateau de Montrond et présente une richesse et une diversité écologique remarquable.

Dans un contexte de bonne diversité globale et d'exception écologique paysagère, les statuts officiels de protection liés au patrimoine écologique sont très nombreux : PPRI, SAGE, Contrat de Rivière, Présence de zones humides, ZNIEFF, Réserve naturelle en cours d'approbation, Natura 2000, APB, Site Classé et inscrit.

Grotte des Granges Mathieu : atout touristique majeur, non ouverte au public à ce jour
Appartient au Pays Loue Lison
Parcours à la Mouche sur la Loue.
SIVOM avec CHARNAY/PALANTINE/COURCELLES LES QUINGEY ET ROUHE.
Gestion de l'Eau en régie
Assainissement réalisé selon le schéma d'assainissement
Agriculture : production laitière et gestion des multiples combes entourées de murets de pierres.

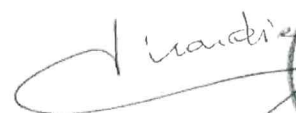
Après avoir évoqué ces quelques éléments d'information qui confirment l'existence d'une véritable unité géographique proche de la CCPO, nous souhaitons vous indiquer que notre volonté est bien d'intégrer la CCPO et non la CAGB ou la Communauté de communes de ST VIT. Notre bassin de vie est résolument tourné vers le territoire d'Ornans.

Il est important que la constitution de ces futures intercommunalités prennent en compte le souhait des élus, représentants des habitants de leurs communes, de définir de nouveaux territoires pour un avenir plus pertinent, source de développement harmonieux et de préservation de nos territoires ruraux.

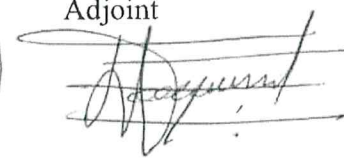
Vous remerciant de l'attention particulière que vous saurez réserver à cette requête, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de nos sentiments de vive considération.

Commune de MONTROND LE CHATEAU

Mme Dominique GIRARDIER
Maire



Mr Luc FOURQUET
Adjoint



Commune d'EPEUGNEY

Mr Gérard MOUGIN
Maire

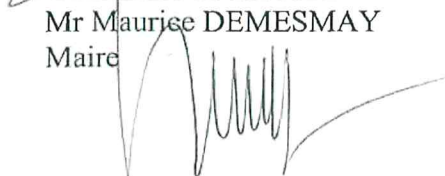


Mme Joëlle BONNET
Adjointe



Commune de RUREY

Mr Maurice DEMESMAY
Maire

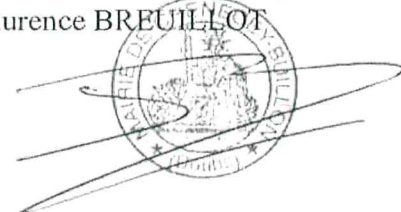


Mr Alain MONNIER
Adjoint



Commune de CHENECEY-BUILLON

Mme Laurence BREUILLOT
Maire



Mr Pascal BREUILLARD
Adjoint



**Service d'assistance technique dans le domaine de l'eau
(SATE)**

VISITE : ANALYSES

STATION : DURNES/Ville

COMMUNES RACCORDEES : DURNES

Visite effectuée le : 7 juillet 2015 à 11h00 **par** Anne ROUSSOT

Représentant(s) de la collectivité : M BELOT, adjoint au Maire
M BRUCHON, employé intercommunal

Type de réseau : Séparatif

Type de station : Filtres plantés de roseaux (200 EH)

Conditions météorologiques : Beau

Aspect et conditions d'entretien : Bon entretien des installations
Aspect général satisfaisant

Cahier d'exploitation : Station visitée régulièrement par l'exploitant

FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS :

- Arrivée :
Débit normal d'effluents chargés.
- Dégrilleur :
La grille n'était pas en place au jour de la visite.
- Chasse d'alimentation :
Fonctionnement satisfaisant du dispositif
- Bassin 1 :
Bon développement des roseaux
Alimentation alternée des filtres
- Bassin 2 :
Bon développement des roseaux
Alimentation alternée des filtres
- Rejet :
Résultats analytiques satisfaisants

1 - DELAI CONTRACTUEL

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : LUNDI 15 JUIN 2015
DUREE DES TRAVAUX : 9 MOIS TOUS CORPS D' ETAT
DATE PREVISIONNELLE ACHEVEMENT : 15 MARS 2016

BRANCHEMENT ELECTRIQUE PROVISOIRE : M. SAUGE prend contact avec EDF .
L' entreprise CACHOT doit livrer un coffret de chantier et alimenter provisoirement le coffret ADSL .

2 - CONSIGNES GENERALES POUR TOUS LES CORPS D' ETAT

MAÎTRE D' OUVRAGE :

Dossier original des marchés remis jeudi 02/07/15 jour à M. PEUGEOT + dossier pour Trésor Public

Lot 1 - ENDUITS et divers **Entreprise CACHOT & Associés**

Travaux en cours .

Continuer travaux dépose chaperon et purge du mur cimetière .

Chiffrer le percement du mur clocher .

Enduit haut toiture sacristie terminé . Montage mur pierre église terminé .

Attendre les directives pour les joints des pierres façades .

Lot 2- MENUISERIE et divers **Entreprise VIEILLARD Sarl**

Continuer travaux église .

Prévoir le remplacement de 9 marches sur la première volée d'escalier du clocher et poser des pattes à scellement pour fixer l' extrémité de la main courante étage 2 clocher .

Lot 3 - PLÂTRERIE – PEINTURE **Entreprise NONOTTE Roland Atelier**

Lot 4 - ELECTRICITE – CHAUFFAGE - SONORISATION **Entreprise DELESTRE**

Me faire parvenir la DOC sur les luminaires .

RAPPEL : chiffrer les plus-values demandées sur luminaires et alimentations diverses .

Lot 5 - CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE SACRISTIE **Entreprise SIMON**

La décision de pose des crochets neige sera étudiée lors de la prochaine réunion avec le Maître d'ouvrage.

Travaux de charpente – couverture terminés .

Lot 6 - DEMOLITION – MAÇONNERIE – VRD **Entreprises CACHOT et HEITMANN**

Commencer travaux vers le monument aux morts .

Prévoir enrobé sur une surface de (9,60 x 10,20 - (4,40 x 4,40))

Chiffrer les canalisations pour traversée de route et débouchage suivant indications de ce jour .

Plan de masse envoyé par courrier électronique 01/10/15 .

CONCESSIONNAIRES :

Le présent compte-rendu est considéré comme accepté en l' absence de contestation sous 24 heures après sa réception .

Le présent document est diffusé au Maître d'ouvrage et à tous les intervenants par courrier électronique .

MAICHE, le 30 SEPTEMBRE 2015

SARL FERRAROLI
ARCHITECTE DPLG 25120 MAICHE
Tél. 03 81 64 06 63
Fax : 03 81 64 03 15